

#### Syndicat National F.O. des Lycées et Collèges (SN.FO.LC)

SN.FO.LC 77: snfolc77@yahoo.fr SN.FO.LC 93: snfolc93@gmail.com

SN.FO.LC 94: snfolc94@gmail.com

mail académique: snfolc.creteil@gmail.com

Site: www.snfolc-creteil.fr Tel: 01.49.80.91.95 ou 68.92 – 11-13 rue des archives, 94000 Créteil

#### INFORMATIONS POUR LES ENSEIGNANTS et CPE Janvier 2023 - à agrandir et AFFICHER

## **CONGES FORMATION**

### Demandes du MARDI 3 JANVIER 2023 au DIMANCHE 12 FEVRIER 2023

sur: https://www.demarches-

simplifiees.fr/commencer/eafcdafor-conges-formation-2023

- ▶ La procédure est entièrement informatisée : les pièces à l'appui de la demande (admissibilité au concours, lettre du directeur de thèse, ...) devront être retournées <u>via le site</u> en format PDF, avant la fin de la campagne de candidature. <u>Les pièces par voie postale ou par mail ne seront pas prises en considération</u>!
- ➤ Ne pas oublier de faire signer l'avis du chef d'établissement sur le document spécifique (cf circulaire) et le renvoyer en pdf avant le 12 février.
- ► Tous les congés seront octroyés à compter du 01/09/2023. La durée du congé formation accordé aux candidats des groupes A et B est de 10 mois sauf cas particulier, celle pour les thèses de 5 mois. Les collègues qui bénéficieront d'un congé formation restent titulaires de leur poste, et les droits maintenus (progression de carrière, SFT en particulier)
- ► Les dossiers sont classés en 3 catégories :
  - **A)** Projets d'évolution professionnelle (Formation qualifiante, réorientation, formation continue, mobilité professionnelle...).
  - **B)** Préparation d'un concours d'enseignement, d'éducation, de Psy-EN ou de personnel de direction
  - C) Soutenance de thèse.

Les critères d'attribution (barèmes) pour chaque catégorie sont précisément indiqués dans la circulaire citée en référence.

Pour la catégorie A, prendre rdv pour entretien avec le service RH de proximité avant le 31 janvier 2023 (ce.sarh-grhprox@ac-creteil.fr)

Pour la catégorie B, les personnels non titulaires recevront un bonification de 10 points, en plus des points relatifs à l'expérience du concours

- Le Congé formation professionnel peut être articulé avec l'utilisation du compte personnel de formation : le préciser dans la demande.
- ► En cas d'octroi du congé formation, la paye est de 85% du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférents, avec comme plafond l'indice majoré 543.
- ➤ Vous recevrez la réponse du rectorat sur votre boite mail professionnelle courant juin 2023.

Ref: circulaire rectorale 2022-134 du 9 novembre 2022

# Rappel demande de Temps Partiel 2022/2023

Les demandes doivent être transmises au chef d'établissement avant le vendredi 6 janvier 2023:

Cf circulaire rectorale n°20212-133 du 10/11/2022

## Mouvement Interacadémique:

<u>1er affichage des barèmes</u> (sur Siam - i prof): du 13 janvier au 27 janvier 2023

Attention, il n'y a plus de Groupes de Travail en présence des organisations syndicales : c'est à vous de vérifier le respect de vos droits!

En cas de contestation de barème, nous contacter pour que nous vous aidions!

Annulation, modification, demande

tardive: avant le 10 février 2023 minuit.

Résultats: le 7 mars 2023

#### <u>Comptes personnels de formation</u> (<u>CPF</u>), Rupture conventionnelle :

Si vous souhaitez y recourir, connaître vos droits, contactez-nous! Nous vous aiderons à **constituer votre dossier.** 

Pour articuler CFP (Congé de formation professionnelle) et CPF, saisir la demande sur l'application du congé de formation professionnelle et fournir les pièces justificatives complémentaires.

Demander rdv à la grh de proximité avant le 31 janvier 2023 (ce.sarh-grhprox@accreteil.fr)